



Question théorique sur l'amende.

Par **Lucas1000**, le **23/03/2013 à 14:31**

Bonjour, rn rnVoilà mon problème : quand j'étais adolescent, j'ai commis un délit et j'ai été juger il y'a un an maintenant pour ces faits. Je regrette tout en ayant la ferme conviction que je ne récidiverai plus jamais. J'accepte le fait qu'on me condamne à payer une amende. rn rnToutefois, en ce moment j'ai des problèmes financiers. Dernièrement j'ai reçu une lettre provenant de quelqu'un que j'avais escroqué et qui me demande de régler 700 € d'amende. rn rnIl me laisse moins d'un mois pour payer sinon il demandera à un huissier de saisir mes biens. Recherchant un emploi et n'ayant pas plus de 200 euros sur mon compte, je suis coincé. J'aimerais payer l'amende si j'avais au moins les fonds nécessaires. Je voulais donc savoir si il était possible pour moi d'augmenter mon délais pour payer l'amende ? Y'a t'il un texte de loi ou une procédure que je pourrais me servir pour que je suis puisse avoir plus de temps ? rn rnJe vous remercie d'avance pour votre réponse, rn rnCordialement,

Par **kataga**, le **23/03/2013 à 17:33**

Bonjour, rn rnVous mélangez un peu tout .. rn rnLa personne vous demande le paiement de dommages et intérêts .. et non d'une amende ..